

M. Burton: Une question supplémentaires, M. l'Orateur. Puis-je demander au ministre si le gouvernement a terminé son étude du programme DISC tel qu'il a été approuvé par le président des États-Unis? Le gouvernement a-t-il pu juger de l'effet que cette mesure aura au Canada et le ministre peut-il indiquer à la Chambre quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour obvier aux difficultés qui seront ainsi créées?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le premier ministre et moi-même avons souligné en maintes occasions la difficulté de juger de l'effet du programme DISC sur l'économie canadienne puisqu'il est impossible d'isoler le programme DISC et tous les autres facteurs comme la revalorisation des devises, la surtaxe, le coût de la production etc. Nous suivons les événements de près. Nous présumons que le programme ne sera pas appliqué dans certaines industries, mais il est possible qu'il le soit dans d'autres. Il m'est impossible de donner à cette question la réponse catégorique que le député désire.

M. Burton: Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement sera en mesure, afin de faire face à cette situation, d'annoncer des lignes de conduite, et surtout un plan d'action pour parer aux répercussions immédiates que pourra entraîner cette mesure?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, c'est pour le moins une question valable. Disons que le gouvernement, compte tenu de la conjoncture actuelle canado-américaine, fera connaître son plan d'action au moment voulu.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'EXEMPTION DÉCRÉTÉE PAR QUÉBEC EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre du Travail, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire.

Ce dernier est-il en mesure de dire si le gouvernement du Québec a pris une décision quant à la contribution de certaines catégories de travailleurs du Québec à la Caisse d'assurance-chômage?

[Traduction]

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Je lui transmettrai la question et veillerai à ce qu'une réponse appropriée soit préparée pour demain après-midi.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Sainte-Marie désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Oui, monsieur l'Orateur.

En l'absence du ministre du Travail, j'aimerais demander au très honorable premier ministre si, à la suite de la décision du gouvernement de la province de Québec de soustraire de l'application de la loi sur l'assurance-chômage les employés des CEGEP et des hôpitaux qui, selon le gouvernement du Québec, sont des fonctionnaires pro-

vinciaux, il entend contrer cette décision par l'adoption d'un règlement spécial. En d'autres mots, quelles sont les intentions du gouvernement fédéral à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, on n'adoptera pas de règlement spécial. La loi est connue de la Chambre, ayant été adoptée par celle-ci. Le gouvernement a l'intention d'annoncer très bientôt les règlements édictés en vertu de cette loi. Ils sont clairs et connus de tout le monde, y compris les autorités du gouvernement de la province de Québec.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROJET AMÉRICAIN DE DÉVALUATION—LE CANADA ET LE COURS DU DOLLAR CANADIEN

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et porte sur les finances internationales. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, à supposer que les États-Unis disent au Canada que le dollar américain va de nouveau être établi sur la base d'une révision périodique, on stabiliserait le dollar canadien? Comment le premier ministre envisage-t-il de laisser flotter notre dollar, alors que la chose est contraire au règlement du Fonds monétaire international?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, notre dollar est flottant depuis pas mal de temps, et nous sommes malgré tout toujours membres du Fonds monétaire international. Notre position—et il sera encore plus important que nous la maintenions si les Américains dévaluent leur dollar—c'est qu'il est impossible de déterminer avec précision le niveau auquel on devrait fixer le dollar canadien. C'est pourquoi nous comptons sur les forces du marché pour fixer notre dollar flottant au taux que les marchés monétaires internationaux jugeront être le bon.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RÉVOCATION D'UN PERMIS D'EXPORTATION DE SOUS-MARINS MINIATURES—LES POURPARLERS AVEC LES É.-U.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, et elle est motivée par le communiqué de ce matin, annonçant qu'une licence d'exportation a été retirée à une firme de la Colombie-Britannique. Le ministre pourrait-il indiquer, en tout premier lieu, à la Chambre quels risques existent présentement dans cette affaire, au point de vue de la sécurité nationale, qui n'existaient pas au moment où cette licence a été octroyée?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous avons recueilli de nouveaux éléments d'information. C'est pour cette raison qu'il a été décidé d'annuler cette licence.

M. Forrestall: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre si la vente de ce sous-marin de poche a